

Assistant socio-éducatif

Informations sur le concours

Publié le :	19-10-2026
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	3
Adresse d'envoi email des candidatures :	secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr
Date du concours :	12-01-2027
A propos du poste :	

Les assistants socio-éducatifs ont pour mission, dans le respect de la personne et de ses droits, d'aider les patients, les personnes accueillies et les familles, qui connaissent des difficultés sociales, à prévenir ou surmonter ces difficultés, à maintenir ou retrouver leur autonomie et, si nécessaire, à faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Ils recherchent les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique ou social des personnes qu'ils accompagnent et apportent des conseils, dans l'objectif d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel. Leurs actions participent à un accompagnement individuel ou à des interventions collectives en intégrant la participation des personnes aux prises de décisions et à la mise en œuvre des actions les concernant.

Ils exercent leur activité en relation avec les intervenants du secteur social et médico-social, du secteur de l'hébergement et du logement, du secteur éducatif, du secteur de la formation et de l'emploi et du secteur de la santé, qu'ils peuvent conseiller. Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre de partenariats avec ces intervenants et les structures dans lesquelles ces derniers exercent, notamment dans la perspective d'établir des parcours sans rupture pour les personnes qu'ils accompagnent.

Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre des politiques et dispositifs d'accueil et d'intervention, au sein de leur structure et de leur territoire d'intervention.

Les éducateurs spécialisés : ont pour mission d'accompagner sur le plan éducatif des enfants ou adolescents en difficulté, en collaboration avec leur famille, et de soutenir les personnes handicapées, inadaptées ou en voie d'inadaptation. Ils concourent à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle et à la protection de l'enfance.

Ils peuvent être chargés de coordonner l'activité d'autres assistants socio-éducatifs.

Lorsqu'il n'existe pas de cadre socio-éducatif dans l'établissement, les assistants sociaux-éducatifs sont placés directement sous l'autorité du Directeur.

Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement, des projets sociaux et éducatifs ainsi qu'à l'élaboration du rapport d'activité du service socio-éducatif de la structure dont ils relèvent.

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS

Ville : 33000 Bordeaux

Site Web : <https://www.ch-perrens.fr>

Pour candidater

Date limite de candidature : 19-11-2026

Conditions de candidature :

-Diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.

Les candidats ne possédant pas l'un des diplômes ou titres mentionnés ci-dessus peuvent déposer une demande d'équivalence auprès de la Direction des Ressources Humaines qui est chargée de la transmettre à la DREETS: Cité administrative de Bordeaux – Service Formation Certification Paramédicales - 2 rue Jules Ferry -33000 Bordeaux (Dossier joint).

Les candidats doivent néanmoins présenter leur candidature au concours en précisant dans le corps de la lettre leur demande d'équivalence de diplôme.

Pièces à fournir :

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre comportant les motivations du candidat ;
- 2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies ;
- 3° Les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné dont il est titulaire ;
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- 5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- 6° d'un certificat médical d'aptitude, établi par un médecin généraliste agréé dont la liste est consultable auprès de votre gestionnaire RH, ou d'un certificat médical d'aptitude établi par le médecin du travail.
- 7° Le dossier sera complété par le CH Charles Perrens d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

Seule l'administration est habilitée à faire la demande.

Les candidats ne possédant pas l'un des diplômes ou titres mentionnés ci-dessus peuvent déposer une demande d'équivalence auprès de la Direction des Ressources Humaines qui est chargée de la transmettre à la DREETS: Cité administrative de Bordeaux – Service Formation Certification Paramédicales - 2 rue Jules Ferry -33000 Bordeaux (Dossier joint)

Les candidats doivent néanmoins présenter leur candidature au concours en précisant dans le corps de la lettre leur demande d'équivalence de diplôme.

ATTENTION : la demande d'équivalence de diplôme est une démarche individuelle du candidat.

A l'issue de cette commission d'équivalence diplôme, la liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée par le directeur d'établissement organisateur du concours.

Mail pour l'envoi des candidatures :

secretariat_drh_rs@ch-perrens.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Madame la Directrice du CH Charles perrens

DRH DS

121 Rue de la béchade

33076 BORDEAUX CEDEX